



Conférence générale

35^e session, Paris 2009

35 C

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Point 5.19 de l'ordre du jour provisoire

35 C/54

5 octobre 2009

Original anglais

PROJET DE STRATÉGIE POUR LA DEUXIÈME MOITIÉ DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (2005-2014) Y COMPRIS LA DÉCLARATION DE BONN

PRÉSENTATION

Contexte : Décisions 171 EX/6, 172 EX/10, 177 EX/9 ; résolution 34 C/19 (Promotion accrue de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable) ; décisions 181 EX/5 (I) et 182 EX/8.

Objet : Le Directeur général donne des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) (2005-2014), tant au plan international que dans le cadre de l'UNESCO, au cours de la période 2008-2009. Il fournit également des informations sur le projet de stratégie de l'UNESCO pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD, 2005-2014).

Décision requise : Paragraphe 49.

1. L'UNESCO est l'institution chef de file de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) (2005-2014), dont l'objectif est d'intégrer les principes, les pratiques et les valeurs du développement durable dans tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage.

2. L'année 2009 marque le milieu de la DEDD. Elle constitue donc un moment opportun, non seulement pour évaluer tout ce qui a été réalisé, mais aussi pour définir les stratégies des années à venir. Ce processus de réflexion a commencé en novembre 2007 à la quatrième Conférence internationale sur l'éducation relative à l'environnement ayant pour thème « L'éducation relative à l'environnement pour un avenir viable - Partenaires pour la DEDD », qui s'est tenue à Ahmedabad, en Inde (voir les documents 179 EX/INF.4 Rev. et 180 EX/5. IX). Il a ensuite évolué au fil d'une série de conférences aboutissant à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable - S'engager dans la seconde moitié de la Décennie qui s'est tenue en 2009, à Bonn, en Allemagne (voir les documents 181 EX/5 Add.1 et 181 EX/INF.15). La Conférence de Bonn a été le temps fort du processus d'examen à mi-parcours.

I. Les initiatives de l'UNESCO

3. Faisant fond sur le soutien considérable manifesté pour l'Éducation en vue du développement durable (EDD) depuis le lancement de la DEDD, l'UNESCO a axé son action en 2008-2009 sur cinq objectifs essentiels :

- renforcer son leadership international et sa fonction de coordination de la DEDD ainsi que son action de promotion de la Décennie ;
- renforcer les capacités des États membres à formuler des politiques d'EDD et à surveiller et évaluer leur application ;
- préparer la conférence d'examen à mi-parcours de la DEDD à Bonn (Allemagne) ;
- appuyer l'élaboration de publications et de matériels didactiques pour l'EDD ainsi que la diffusion de bonnes pratiques et directives concernant l'EDD ; et
- promouvoir une approche intersectorielle de l'EDD par la gestion de la plate-forme intersectorielle de l'UNESCO sur ce thème.

Des rapports statutaires sur les résultats obtenus au regard de chacun de ces objectifs ont été fournis à toutes les sessions du Conseil exécutif, dans le cadre des documents EX/4 et EX/5.

II. Principaux résultats de l'examen à mi-décennie

4. La DEDD est maintenant à mi-parcours. La présente section, s'appuyant sur le rapport mondial de suivi et d'évaluation (S&E) de la DEDD pour 2009, fait état des progrès accomplis et des obstacles rencontrés durant les cinq premières années dans la mise en place des dispositions, des stratégies, des mécanismes et des contextes qui favorisent la promotion et la mise en œuvre de l'EDD.

Phase I du processus de suivi et d'évaluation de la DEDD

5. Le processus de suivi et d'évaluation (S&E) de la DEDD est guidé par le cadre global établi par le groupe d'experts chargé du suivi et de l'évaluation, réuni par l'UNESCO, et le secrétariat de la DEDD. Il comprend trois phases qui couvrent la Décennie :

- la phase I : 2007-2009, axée sur le contexte et la structure des activités relatives à l'EDD ;
- la phase II : 2009-2011, axée sur les processus et l'apprentissage pour l'EDD ;

- la phase III : 2011-2014, axée sur l'impact et les résultats de la DEDD.

Trois rapports correspondant à ces trois phases seront préparés et publiés par l'UNESCO en 2009, 2011 et 2015 respectivement.

6. Le rapport mondial de S&E de la DEDD pour 2009, intitulé *Learning for a Sustainable World: Review of contexts and structures for Education for Sustainable Development*, intervient après l'achèvement de la première phase du processus de suivi et d'évaluation de la DEDD (2007-2009). (On peut se le procurer sur le site Web et auprès du secrétariat de la DEDD.) Quatre-vingt-dix-sept pays sur 193 ont répondu au questionnaire de S&E de la DEDD. Une enquête complémentaire a précisé les informations apportées par les réponses au questionnaire.

La conférence d'examen à moyen terme de 2009 pour la DEDD

7. La Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable, tenue à Bonn, en Allemagne, a été l'occasion d'examiner la contribution de l'EDD aux efforts visant à atteindre l'objectif d'une éducation de qualité pour tous ; elle a offert une tribune pour les échanges internationaux sur l'EDD et a permis de faire le point sur les progrès réalisés et de définir des stratégies pour aller de l'avant dans le cadre de la Décennie. La Conférence a été une grande réussite, comme l'ont montré les retours d'information positifs lors de la 181^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO. De fait, elle a représenté pour les ministres, les responsables gouvernementaux, les décideurs, les représentants de la société civile, les experts et les praticiens la possibilité de confronter les idées, les expériences et les bonnes pratiques en matière d'EDD, de passer en revue les différents enjeux régionaux, nationaux et culturels et les défis liés à la mise en œuvre de la DEDD et de débattre des mécanismes propres à renforcer la coopération aux fins de cette mise en œuvre.

Les significations de l'EDD

8. Les spécificités régionales, nationales et locales font qu'on peut appréhender l'EDD de différentes façons. Ces différences d'interprétation ont souvent leur source dans la diversité des traditions nationales en matière de gouvernance mais elles peuvent aussi découler des problèmes concrets rencontrés par les pays ou les régions. D'où la multiplicité des démarches. La tradition en matière de gouvernance, par exemple, influe sur la conception qu'auront les pays de l'EDD, certains privilégiant une orientation pédagogique en mettant l'accent sur l'apprentissage, la participation et le renforcement des capacités, d'autres insistant sur le changement des comportements individuels, dans une optique plus instrumentale. Les pays connaissant une pauvreté extrême, les problèmes du VIH/SIDA et une diminution rapide de leur biodiversité envisageront sans doute le contenu de l'EDD différemment de ceux qui se caractérisent par une forte dépendance envers le pétrole et une consommation débridée. Les débats nationaux et locaux sont donc essentiels pour parvenir à un consensus sur la signification de l'EDD.

9. Bien qu'il faille prendre en compte les interprétations et les significations multiples de l'EDD, on s'accorde sur le fait que l'éducation et l'apprentissage dans le contexte du développement durable ne peuvent pas ignorer les interconnexions entre les aspects environnementaux, sociaux, économiques et culturels qui sont le propre de ce mode de développement. De nombreux pays sont habitués à prendre en compte la dimension environnementale de la durabilité, mais tel n'est pas nécessairement le cas lorsqu'il s'agit de ses aspects sociaux, économiques et culturels. Dans la seconde moitié de la DEDD, il faudra encourager le dialogue entre la multiplicité des acteurs - particuliers et organisations - qui représentent tous les aspects du développement durable.

Les organismes nationaux de coordination de l'EDD

10. Quelque 80 pays ont indiqué avoir mis en place un organisme national de coordination de l'EDD. C'est là un résultat substantiel sur une période d'environ cinq ans. La situation varie

toutefois d'une région à l'autre. Un grand nombre de pays de la région Europe et Amérique du Nord ont créé un organisme national de coordination de l'EDD, alors que le processus est beaucoup plus lent dans les pays africains. À l'échelle mondiale, au moins 73 des pays répondants étaient dotés d'un organisme de coordination de l'EDD fin 2008, contre 44 seulement en 2006. En Afrique, où le taux de réponse était très faible, sept organismes de coordination existaient en 2008, contre un seul en 2006.

11. Certains pays ont institué un point focal national (tel est, par exemple, le cas du Cameroun) ou une institution nodale (comme l'Inde, avec le Centre d'éducation environnementale, qui fait office d'agence nationale pour la DEDD).

La coopération interministérielle en matière d'EDD

12. Dans la plupart des régions du monde, il n'y a pas de structure pour la coopération interministérielle en matière d'EDD, la réflexion transversale n'étant pas encore chose courante parmi les responsables de l'action publique et les services ministériels. Cependant, de nombreux pays font état d'efforts accrus pour établir des liens en matière d'EDD entre les ministères et les autres parties prenantes.

13. Il reste que beaucoup de pays sont encore à la recherche de mécanismes de coordination intergouvernementale et interinstitutionnelle, ainsi que de formes de gouvernance qui dépassent les intérêts sectoriels. Le renforcement des capacités en matière d'élaboration de politiques d'EDD dans les ministères concernés, y compris ceux qui s'occupent des affaires économiques, est une priorité pour obtenir une synergie intersectorielle et améliorer la coordination.

L'EDD dans les documents d'orientation nationaux

14. L'EDD figure de façon notable dans les documents d'orientation nationaux. La majorité d'entre eux traitent de l'élargissement de la participation à l'EDD et de son inclusion dans les politiques d'éducation et les programmes scolaires nationaux, notamment dans l'enseignement primaire et secondaire, mais aussi dans les stratégies en matière de développement durable et d'environnement. En même temps, on peut conclure que la plupart des pays ne se sont pas encore dotés d'une politique ou d'une stratégie nationale en matière d'EDD. Aucun d'entre eux n'a fait état d'une politique spécifique en faveur de l'apprentissage informel et non formel dans le contexte du développement durable, ce qui ne veut pas dire pour autant que de telles politiques n'existent pas dans les pays ou les régions qui accordent une grande importance à la participation de la communauté et à l'apprentissage social impliquant une pluralité d'acteurs. Dans toutes les régions, les pays répondants indiquent qu'ils ont mis en place ou qu'ils élaborent des mécanismes pour favoriser la préservation, l'utilisation et la promotion des connaissances et des modes de vie autochtones qui valent aussi pour l'EDD.

L'EDD dans l'éducation formelle

15. De nombreux pays se sont engagés à favoriser l'inclusion de l'EDD dans l'éducation formelle, notamment dans l'enseignement primaire et secondaire. Cette inclusion peut conduire à repenser les programmes, l'enseignement et l'apprentissage, voire le fonctionnement tout entier d'un établissement (par exemple dans le cas d'une démarche scolaire globale). Plus couramment, on apportera des ajustements mineurs au système existant pour faire davantage de place aux questions liées au développement durable, parfois en utilisant des équipements qui avaient été créés pour dispenser l'éducation relative à l'environnement.

16. Dans certains cas, l'inclusion de l'EDD conduit aussi à l'adoption de nouvelles méthodes d'apprentissage, comme l'enseignement et l'apprentissage transversaux et interdisciplinaires. Peu de pays déclarent promouvoir l'EDD dans le cadre de l'éducation de la petite enfance. Le bilan est plus positif en ce qui concerne la formation des enseignants, l'enseignement supérieur et l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP).

L'EDD dans l'éducation non formelle et l'apprentissage informel

17. L'EDD dans l'éducation non formelle et l'apprentissage informel figure parmi les préoccupations de la plupart des pays, des réseaux de parties prenantes et des organisations de la société civile. Il est cependant impossible de savoir si le soutien consenti est suffisant en termes quantitatifs et qualitatifs. On dispose de peu d'informations sur le volume des fonds alloués à l'EDD dans l'éducation informelle et non formelle. De même, on manque de données sur l'utilisation des nombreuses ressources fournies gratuitement, sous forme de documents imprimés ou numériques. Il faudrait également des indications chiffrées concernant les groupes qui utilisent ces ressources. De plus, la promotion de l'EDD dans des contextes informels et non formels peut exiger de nouveaux modes d'attribution des fonds aux organisations non gouvernementales (ONG), aux groupes confessionnels et aux organisations de la société civile qui souhaitent développer l'EDD dans des environnements d'apprentissage semi-structurés.

La recherche-développement en matière d'EDD et la diffusion des résultats

18. Dans les différentes régions, la recherche-développement portant sur l'EDD ne reçoit guère de soutien financier. Une grande majorité des pays répondants n'accordent pas de bourses pour l'EDD et ne font pas état d'un soutien financier à l'innovation ou au renforcement des capacités en matière d'EDD. Les travaux de recherche concernent principalement l'éducation formelle et le cadre politique et réglementaire régissant la mise en œuvre de l'EDD. À mesure que la pratique de l'EDD s'amplifie, l'évaluation de la qualité s'impose comme une nécessité. La plupart des dispositifs d'évaluation de la qualité de l'EDD (comme la mise au point d'indicateurs de l'EDD) sont dus à l'initiative des organismes internationaux et non à celle des gouvernements nationaux.

19. Il est nécessaire de promouvoir des travaux de recherche portant sur l'EDD pour améliorer sa qualité et accroître le volume des données disponibles dans ce domaine. Ces travaux pourraient porter sur : (1) les évolutions et les tendances significatives de la réflexion théorique et critique sur l'EDD ; (2) la mise en évidence et l'analyse des éléments et des actions qui favorisent l'EDD ou qui lui font obstacle ; (3) l'apport de l'EDD à la communauté éducative (pratiques pédagogiques, méthodes d'apprentissage, programmes et résultats, etc.) ; (4) la contribution de l'EDD à l'émergence d'une société durable ; (5) l'utilisation des données issues de la recherche sur l'EDD pour faciliter les décisions ; (6) le suivi des progrès de la DEDD (suivi et évaluation).

Réseaux d'EDD

20. L'établissement de réseaux et de partenariats d'EDD coordonnés et correctement soutenus, aux échelons national, régional et local, reste une priorité. Les pays n'ayant pas encore pris d'engagements nationaux en matière d'EDD devraient élaborer ces mécanismes pendant la seconde moitié de la Décennie, en s'inspirant des commissions pour le développement durable ou des accords nationaux déjà en place ailleurs. Les pays où de telles stratégies existent déjà devraient les revivifier en leur donnant une orientation participative pour prendre en compte l'implication d'un nombre croissant d'acteurs. Les réseaux d'EDD au niveau national devraient aussi tenir compte des perspectives locales et mettre davantage l'accent sur les approches autochtones.

21. L'abondance des exemples de coopération régionale, émanant de toutes les régions, semble attester de progrès remarquables dans l'établissement de réseaux d'EDD au niveau international. Toutefois, certains rapports régionaux de synthèse notent que ces modalités de coopération ne facilitent pas nécessairement l'émergence de réseaux, mais constituent plutôt des façons de promouvoir l'EDD. Les groupes ou les organisations généralement impliqués dans les réseaux d'EDD incluent les universités, les autorités nationales (les ministères), les autorités municipales et locales, le secteur privé et les ONG.

Coopération Nord-Sud et Sud-Sud

22. La marche à suivre dans toutes les régions dépend en partie du développement et de l'utilisation des réseaux inter- et intra-régionaux. La collaboration Nord-Sud restera essentielle, mais, dans les années à venir, il faudra aussi soutenir la coopération Sud-Sud et les réseaux qu'elle suscite à l'échelon sous-régional dans le contexte du développement durable en général et de l'EDD en particulier.

23. Actuellement, dans diverses régions, quelques initiatives fortes de mise en réseau à l'échelon régional ont été lancées pour contribuer à promouvoir et à renforcer l'EDD au niveau national. Les points focaux pour l'EDD, les organismes nationaux de coordination de l'EDD, les bureaux régionaux de l'UNESCO pour l'éducation, les commissions nationales pour l'UNESCO et les chaires UNESCO, en collaboration avec le secteur privé et les organisations de la société civile, doivent se montrer actifs pour appuyer ou amplifier ces initiatives.

Le financement de l'EDD

24. Dans la plupart des pays, les fonds publics et/ou les incitations économiques pour l'EDD sont inexistantes, ou, au mieux, minimes. Il est communément admis que la collecte de fonds pour les activités et les projets relatifs à l'EDD est essentielle si l'on veut atteindre les objectifs de la DEDD. Il est également important d'incorporer l'EDD dans les structures budgétaires nationales. Les pays commencent à envisager un financement et une budgétisation de l'EDD faisant intervenir plusieurs ministères.

25. Toutefois, l'allocation de ressources financières à l'EDD ne devrait pas dépendre des seuls gouvernements. Les donateurs multilatéraux et bilatéraux et le secteur privé peuvent devenir des contributeurs importants. Pour gagner le soutien des donateurs et des parties prenantes, l'EDD doit figurer dans les programmes nationaux mais elle doit aussi être intégrée dans les cadres budgétaires et les plans nationaux de développement et - lorsqu'elles existent - dans les stratégies nationales de développement durable. À l'instar de l'EPT, l'EDD doit faire l'objet d'un financement budgétaire. Il faut également encourager l'inscription de l'EDD dans le budget de tous les ministères concernés.

Participation des commissions nationales

26. Les commissions nationales de l'UNESCO se sont révélées des partenaires essentiels dans la promotion et la mise en œuvre de la Décennie aux niveaux national et régional. Au niveau national, les commissions nationales ont établi des comités nationaux pour la DEDD ; certaines en sont d'ailleurs membres.

27. Lien essentiel entre les programmes de l'UNESCO, les institutions nationales, les ONG et la société civile dans son ensemble pour traiter de diverses questions concernant l'EDD, les commissions nationales jouent un rôle de conseil et de promotion. Elles servent également d'intermédiaires ou d'interfaces avec les gouvernements, en informant et en influençant les décideurs, notamment les ministres de l'éducation, de la science, de la culture, de l'environnement, du commerce et des finances. De plus, certaines commissions nationales contribuent à renforcer la coopération internationale pour élaborer des politiques et programmes novateurs et mettre l'éducation au service du développement durable.

La coopération et la contribution des Nations Unies à la DEDD

28. La contribution des Nations Unies à la DEDD s'articule autour de la mise en œuvre de l'EDD par un certain nombre d'institutions. Des réunions et des ateliers consacrés à l'EDD ont eu lieu dans les différentes régions du monde et les Nations Unies ont appuyé la publication d'une série de documents et de matériels didactiques, en version numérique et imprimée. À mi-décennie,

toutefois, il est trop tôt pour parler d'une action concertée des Nations Unies en matière d'EDD et beaucoup reste à faire.

29. Au sein du système des Nations Unies lui-même, l'EDD exige une réflexion transversale et créative et un engagement réel, qui ne soit pas seulement de pure forme. Cette réflexion et cet engagement doivent s'approfondir si l'on veut qu'une action « concertée » des Nations Unies devienne une réalité dans les années à venir. Dans de nombreux pays en développement, une implication active de l'équipe de pays des Nations Unies et l'inclusion de l'EDD dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) sont nécessaires pour donner un fondement à l'appui apporté au niveau national. Dans ces pays, la collaboration avec les organisations donatrices revêt également une importance déterminante pour l'élaboration de stratégies et de dispositifs nationaux visant à soutenir l'EDD. Si ces conditions sont satisfaites, les efforts des Nations Unies pour promouvoir et appuyer l'EDD partout dans le monde représenteront davantage que la simple somme des contributions des différents acteurs du système - institutions, réseaux et commissions nationales.

III. Pour aller de l'avant - éléments clés du processus de l'après-Bonn

30. La crise financière et économique mondiale a fait clairement ressortir les faiblesses des modèles économiques dominants et, à cette occasion, a incité à remettre en question des postulats très répandus sur les modes de vie souhaitables, les modèles de développement et les valeurs personnelles. La soudaineté de la crise a été un choc pour ceux qui estimaient que la stabilité et la continuité allaient de soi. Les espoirs d'une reprise rapide se sont donc accompagnés du désir de solutions viables et à long terme et d'une durabilité plus solide, en particulier alors que se profilent d'autres crises – climatique, alimentaire et énergétique.

31. L'éducation a été affectée par le nouvel état de choses, et ce non seulement parce que des menaces ont pesé sur les budgets, les flux d'aides et les possibilités d'apprentissage mais aussi sous l'angle des finalités mêmes de l'éducation. En effet, il s'est agi de savoir pour quel type de société et d'économie, et en fait pour quel type de culture, l'éducation devait préparer les jeunes, et comment elle devait répondre au changement des réalités autour de nous en même temps que préparer, et contribuer, à un avenir différent. Ces types de questions sont depuis longtemps des composantes importantes de l'éducation pour le développement durable (EDD), mais elles ont désormais acquis un caractère d'urgence et une pertinence nouvelle. C'est ce qui est bien ressorti de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable qui s'est tenue à Bonn (Allemagne) du 31 mars au 2 avril 2009, et de la Déclaration de Bonn, où il est dit que « l'investissement dans l'éducation pour le développement durable (EDD) est un investissement dans l'avenir ».

32. En tant qu'institution chef de file et coordinatrice internationale de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD, 2005-2014), l'UNESCO est chargée de mobiliser les États membres et parties prenantes à s'engager davantage en faveur de l'EDD et de prendre la tête du mouvement mondial en faveur de l'EDD pour faire de la Décennie un succès. Comme la DEDD intéresse chacun, c'est à chacun qu'il appartient de contribuer, selon ses possibilités, à apporter des changements aux modes de pensée, valeurs, attitudes et comportements pour faire en sorte qu'ils aillent dans le sens du développement durable. L'UNESCO s'est engagée à servir, par l'éducation, de vecteur du changement pour mobiliser les États membres, partenaires, collectivités et individus au service de la Décennie. De plus, elle se doit d'encourager davantage la famille des Nations Unies à soutenir les États membres et parties prenantes dans leurs efforts pour promouvoir la philosophie et les objectifs de cette Décennie.

Le projet de stratégie de l'UNESCO pour la seconde partie de la DEDD

33. À la suite de consultations internes, l'UNESCO est entrée en contact avec le Groupe de référence de la DEDD, le Groupe d'experts chargé du suivi et de l'évaluation, le Groupe consultatif international pour la Conférence mondiale sur la DEDD et le Comité interorganisations des Nations

Unies pour la DEDD dans le cadre d'un processus de consultation de parties prenantes multiples pour élaborer une stratégie de l'UNESCO en vue de la seconde partie de la Décennie. Cette stratégie est conçue pour associer et engager les secteurs de programme de l'UNESCO, les instituts et bureaux hors Siège dans l'optique d'une mise en œuvre accélérée et bien ciblée de la Décennie.

34. Le projet de stratégie s'appuie sur la Déclaration de Bonn et sur les conclusions de la première phase du suivi et d'évaluation de la DEDD, ainsi que sur les résultats des autres réunions internationales consacrées à l'EDD et de la quatrième Conférence internationale sur l'éducation relative à l'environnement (Ahmedabad, 2007). La Déclaration de Bonn insiste en particulier sur l'importance de l'éducation dans le programme mondial de développement et sur la contribution essentielle que l'EDD peut apporter aux objectifs, au contenu et à la qualité de toute l'éducation. La stratégie de l'UNESCO sera appliquée conjointement avec le Plan international de mise en œuvre qui, en même temps que la Déclaration de Bonn, offrira un cadre stratégique d'ensemble pour l'UNESCO et ses partenaires de la DEDD au cours de la seconde moitié de la Décennie. L'objectif d'ensemble est donc d'aider les États membres et autres parties prenantes à relever les défis du développement durable mondial par le biais de l'EDD.

35. La stratégie prévoit un ensemble de priorités bien ciblées par lesquelles l'UNESCO traduira le savoir en action et encouragera une intégration plus poussée de l'EDD dans tous les types et cadres d'éducation à tous les niveaux. L'UNESCO s'emploiera à créer un environnement favorable à la promotion de l'EDD et entreprendra les activités de renforcement des capacités nécessaires pour que les États membres et autres parties prenantes/partenaires puissent atteindre les objectifs de la Décennie, contribuant par là aussi à la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

36. L'UNESCO concentrera ses efforts, pendant la seconde moitié de la DEDD, sur quatre domaines d'action stratégiques :

- (1) développer les synergies avec différentes initiatives en matière d'éducation et de développement (EPT, OMD, DNUA, EDUSIDA), et renforcer les partenariats entre parties prenantes de l'EDD ;
- (2) renforcer les capacités au service de l'EDD ;
- (3) élaborer, mettre en commun et appliquer les connaissances relatives à l'EDD ;
- (4) préconiser l'EDD, et améliorer la connaissance et la compréhension de la durabilité.

37. Dans chaque domaine d'action stratégique, l'UNESCO s'emploiera à stimuler les initiatives originales, à promouvoir de nouvelles formes de coopération et à favoriser les bonnes pratiques en matière d'EDD. Dans l'ensemble de la stratégie, un accent particulier sera placé sur les aspects liés au genre, à la jeunesse et à la diversité culturelle. En ce qui concerne le genre, on s'efforcera notamment de recenser et diffuser en matière d'EDD des politiques et pratiques efficaces qui tiennent compte des besoins des deux sexes et soient favorables à l'égalité des sexes. En ce qui concerne la jeunesse, l'UNESCO encouragera les initiatives et partenariats qui dégagent des possibilités pour sélectionner, tester et mettre en application des idées et conceptions novatrices pilotées par des jeunes, en collaboration avec diverses organisations internationales, régionales et locales de jeunesse et d'étudiants. S'agissant de la diversité culturelle, il est évident que le progrès de l'éducation et du développement durable est souvent compromis par le manque de tolérance et de compréhension interculturelle, fondements de la paix. Par conséquent, l'UNESCO poursuivra ses efforts pour veiller à ce que la diversité culturelle fasse partie intégrante des politiques, plans et programmes d'EDD à tous les niveaux.

A. Renforcer les synergies avec différentes initiatives d'éducation et de développement

38. La réalisation du développement durable requiert un changement global des mentalités, croyances et comportements, et c'est un domaine où l'éducation a un rôle décisif à jouer. En outre, le développement durable nécessite la mise en place de partenariats à tous les niveaux – local, national, régional et mondial – ce qui vaut certainement aussi pour l'éducation, où il est essentiel de créer des synergies entre les différentes initiatives et de mettre à profit les compétences existantes au sein des institutions, fonds et programmes du système des Nations Unies. De plus, l'EDD a démontré sa pertinence pour des objectifs de développement plus larges notamment en ce qui concerne les OMD. L'approche intégrée et systémique adoptée pour l'EDD est particulièrement propice à la création et au renforcement de telles synergies.

39. Conformément à son rôle de catalyseur de la coopération internationale, l'UNESCO s'attachera à :

- (a) renforcer sa position de chef de file et de coordonnatrice de la DEDD, en coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), UN-HABITAT, l'Université des Nations Unies (UNU) et les institutions partenaires de l'Éducation pour tous (entre autres), en confortant encore l'engagement du système des Nations Unies en faveur de l'EDD et de la DEDD, ainsi qu'en intégrant l'EDD dans les stratégies d'union dans l'action au niveau des pays, particulièrement par le biais des processus du PNUAD ;
- (b) poursuivre et élargir le dialogue avec les gouvernements et d'autres acteurs essentiels (en particulier de la société civile, des médias et du secteur privé) afin de faciliter les partenariats mondiaux et régionaux, ainsi que la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud, dans la cadre de la Décennie, notamment dans le but de resserrer les liens entre l'EDD et l'EPT, avec la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, l'Initiative mondiale sur le VIH/SIDA et l'éducation et d'autres grandes initiatives dans le domaine de l'éducation, ainsi qu'avec les processus relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement ;
- (c) intégrer davantage l'EDD dans ses processus de programmation grâce à la plateforme sur l'EDD ainsi qu'à la participation de l'Organisation à la gestion et au suivi de grandes conventions internationales, par exemple celles axées sur la biodiversité, le changement climatique, la désertification et le patrimoine culturel ; l'UNESCO s'efforcera notamment de promouvoir l'EDD comme le cadre le mieux adapté pour faire face, par l'éducation, aux questions liées au changement climatique.

B. Développer et renforcer les capacités pour l'EDD

40. La réorientation de l'éducation pour y intégrer les principes, valeurs et pratiques du développement durable doit non seulement se faire dans les institutions d'éducation formelle, mais également dans le cadre de nombreux autres processus d'apprentissage et contextes sociaux. De plus, même si la mise en place d'une éducation qui donne aux individus les moyens de relever les grands défis du développement durable est un effort associant de multiples acteurs – une tâche pour l'ensemble de la société –, la responsabilité première en incombe aux pouvoirs publics. Pour soutenir cet effort, l'UNESCO reconnaît qu'il y a lieu de mettre en place des politiques adaptées et des programmes bien conçus. Le renforcement des aptitudes, compétences et connaissances professionnelles des enseignants et éducateurs, ainsi que la promotion d'une culture du suivi et de l'évaluation, sont des éléments essentiels à cet égard.

41. Conformément à sa fonction d'organisme de développement des capacités, l'UNESCO s'attachera à :

- (a) aider les États membres et les autres partenaires à mettre en œuvre la DEDD, notamment par un renforcement des capacités en amont et des recommandations concernant l'élaboration de stratégies nationales cohérentes en matière d'EDD, l'intégration de l'EDD dans les plans et programmes d'éducation et les programmes scolaires, et la planification du suivi et de l'évaluation. Une collaboration intersectorielle et interministérielle plus poussée sera encouragée ;
- (b) aider les États membres à réorienter la formation des enseignants et les programmes de formation pour prendre en compte la problématique du développement durable, notamment grâce à l'élaboration d'outils pédagogiques d'appui, la mobilisation des réseaux d'enseignants, ainsi que la recherche et la mise en commun de méthodes d'enseignement et d'apprentissage novatrices en matière d'EDD ;
- (c) aider les États membres à poursuivre l'élaboration de cadres d'évaluation et de suivi, ainsi que d'outils et d'indicateurs, permettant d'évaluer les progrès de l'EDD et de rendre régulièrement compte de la mise en œuvre de la DEDD et du suivi de la Déclaration de Bonn.

C. Acquérir, diffuser et appliquer les connaissances sur l'EDD

42. Le savoir est une composante essentielle de l'Éducation en vue du développement durable. La promotion de la recherche, l'appui à la compréhension scientifique, ainsi que le partage et la diffusion de l'immense quantité de connaissances disponibles, y compris des savoirs traditionnels et autochtones, sont au cœur des activités de la DEDD. L'UNESCO apportera son soutien à l'élaboration de programmes nationaux de recherche et aidera à renforcer les capacités des établissements d'enseignement supérieur pour leur permettre d'entreprendre des activités de recherche et d'innovation en matière d'EDD.

43. Conformément à sa fonction de laboratoire d'idées, l'UNESCO s'attachera à :

- (a) promouvoir, à travers ses programmes, instituts et réseaux, la recherche portant sur l'EDD afin de produire des connaissances, partager de nouvelles approches et améliorer un dialogue fondé sur des données factuelles, notamment en recensant et en soutenant les institutions qui pourraient servir de centres d'expertise et d'innovation en matière d'EDD, et en créant une réserve d'experts et de conseillers techniques, avec l'aide des commissions nationales, des établissements d'enseignement supérieur et des organisations non gouvernementales ;
- (b) améliorer ses résultats en tant que centre d'échange d'informations en recueillant des données sur les programmes, innovations, bonnes pratiques et matériels en matière d'EDD, et en diffusant ces informations au moyen des TIC et par d'autres voies ;
- (c) mobiliser et tirer pleinement parti des compétences qui existent au sein de ses secteurs de programme et de ses réseaux (tels que les chaires UNESCO dans le domaine de l'EDD) dans l'objectif non seulement de produire et diffuser des connaissances, mais également de les appliquer de façon concrète ; l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA), le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO, l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), les réserves de biosphère et les sites du patrimoine mondial apporteront d'importantes contributions à l'EDD et à la Décennie.

D. Promouvoir l'EDD et sensibiliser l'opinion en lui faisant mieux comprendre ce qu'est la durabilité

44. Le succès de la Décennie repose sur l'élaboration et le partage d'une vision commune de l'EDD, ainsi que sur une mobilisation en faveur de la DEDD, tant au niveau d'ensemble qu'en vue

d'objectifs bien ciblés. La société civile, les médias et le secteur privé constituent des partenaires essentiels pour parvenir à une mobilisation de grande ampleur. Il est nécessaire d'accroître la visibilité et d'améliorer l'image de l'EDD, en particulier auprès des éducateurs, des décideurs et des jeunes, afin de mieux faire connaître les enjeux du développement durable et susciter une plus vaste adhésion.

45. Conformément à son rôle de centre d'échange d'informations, guidée par ses responsabilités de chef de file pour le chapitre 36 (Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation) d'Action 21, et en s'appuyant sur la Stratégie de communication révisée de la DEDD, l'UNESCO s'attachera à :

- (a) renforcer son action de persuasion/promotion et ainsi à accroître la visibilité de la Décennie grâce à une démarche de communication très diversifiée (ambassadeurs de bonne volonté, remise de prix, campagnes de sensibilisation, clips destinés aux médias, etc.) afin d'améliorer l'information du public, la sensibilisation et la mobilisation en faveur de l'EDD et de la DEDD ;
- (b) mettre au point des outils de sensibilisation pour faire ressortir la pertinence et l'importance de l'EDD et plaider pour la mobilisation de ressources et de fonds adéquats en faveur de l'EDD ;
- (c) intensifier ses efforts et initiatives pour faire en sorte que l'EDD figure en meilleure place sur l'agenda international et souligner la pertinence et l'importance de l'éducation et de la formation en vue du développement durable dans les grands forums consacrés à l'éducation et au développement tels que les conférences et processus internationaux, y compris le G-8, le G-20, la Commission du développement durable (CDD), le Groupe de haut niveau sur l'EPT, l'Initiative E-9, le Conseil des chefs de secrétariat, le Forum de Davos et les conférences mondiales des Nations Unies (notamment la 15^e Conférence des parties à la CCNUCC – COP 15 – à Copenhague, au Danemark, en décembre 2009).

Mise au point de la Stratégie pour la seconde moitié de la DEDD

46. La mise au point de cette stratégie nécessitera de nouvelles consultations internes et externes par voies électroniques, ainsi que dans le cadre de réunions et réseaux d'experts, des prochaines conférences de l'UNESCO (telles que CONFINTEA VI) et d'autres manifestations.

47. Afin d'assurer une plus grande participation, ainsi qu'une meilleure appropriation de la stratégie, il est important que l'UNESCO adapte sa stratégie globale aux contextes régionaux. Les caractéristiques, défis et priorités de chaque région seront donc pris en considération. En outre, un calendrier général sera établi pour faire ressortir les dates marquantes entre 2009 et la fin de la Décennie.

48. La version complète et détaillée de la stratégie pour la seconde moitié de la DEDD sera soumise au Conseil exécutif à sa 184^e session. Elle sera ensuite présentée, avec le rapport à mi-parcours sur la mise en œuvre de la Décennie (demandé par la résolution 59/237), à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 65^e session (automne 2010).

Action attendue de la Conférence générale

49. À la lumière du présent rapport, la Conférence générale souhaitera peut-être adopter une résolution libellée comme suit :

La Conférence générale,

1. Rappelant la résolution 57/254 par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période de dix ans commençant le 1^{er} janvier 2005 Décennie des Nations

Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD, 2005-2014) et rappelant aussi que l'UNESCO a été désignée comme chef de file pour la mise en œuvre de la Décennie,

2. Reconnaissant que la Décennie offre aux États membres et à l'UNESCO une occasion exceptionnelle de renforcer le développement durable par des actions dans le domaine de l'éducation,
3. Réaffirmant que la Décennie encourage une éducation de qualité, ce qui est un des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT), et favorise la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs à l'éducation et d'autres objectifs internationaux de développement,
4. Accueillant avec satisfaction les nombreuses initiatives que les États membres ont engagées à ce jour dans le cadre de la Décennie, y compris le travail de suivi et d'évaluation très utile qui a été entrepris,
5. Se félicitant des diverses activités entreprises jusqu'à présent par l'UNESCO pour mettre en œuvre la Décennie, ce qu'atteste notamment le succès de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable tenue du 31 mars au 2 avril 2009 à Bonn (Allemagne), avec le généreux soutien de l'Allemagne,
6. Reconnaissant que d'autres initiatives importantes doivent être prises par les États membres et par l'UNESCO pour réorienter l'enseignement et l'apprentissage dans le sens de la durabilité partout dans le monde afin de renforcer le respect des résolutions 57/254, 58/219 et 59/237 de l'Assemblée générale des Nations Unies et d'assurer une mise en œuvre renforcée de la Décennie conformément à la Déclaration de Bonn et au Plan international de mise en œuvre de la Décennie,
7. Notant qu'à sa 182^e session, le Conseil exécutif a décidé, dans sa décision 182 EX/8, d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la 35^e session de la Conférence générale un point relatif au projet de stratégie pour la seconde moitié de la Décennie, en vue de l'adoption de la Déclaration de Bonn et de son Appel à l'action,
8. Accueille avec satisfaction le rapport, qui témoigne des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la DEDD en ce qui concerne le contexte et la structure des activités relatives à l'EDD, ainsi que le projet de stratégie pour la seconde moitié de la Décennie ;
9. Invite tous les États membres :
 - (a) à participer activement à la promotion des objectifs de la Décennie, notamment en incorporant la conception et la pratique de l'EDD dans leurs politiques, plans et programmes d'éducation, en articulation étroite avec l'EPT, les OMD et les autres objectifs internationaux de développement ;
 - (b) à apporter leur concours et à contribuer au processus de suivi et d'évaluation avec d'autres parties prenantes et partenaires de leur pays et de leur région en vue d'appuyer cette initiative multipartenariale ;
 - (c) à veiller à ce que les activités et programmes relatifs à l'EDD disposent de fonds suffisants au niveau national ;
10. Invite le Directeur général, en étroite collaboration avec tous les partenaires, en particulier les autres institutions des Nations Unies, à continuer à mettre au point et à finaliser la stratégie et à la présenter au Conseil exécutif à sa 184^e session, puis à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 65^e session à l'automne 2010 ;

11. Invite en outre le Directeur général à :
 - (a) prendre toutes les mesures nécessaires pour solliciter des fonds extrabudgétaires de façon que les objectifs de la DEDD puissent être atteints, notamment en augmentant les ressources humaines et financières dont dispose l'UNESCO pour appuyer ses activités relatives à l'EDD ;
 - (b) mobiliser et mettre pleinement à profit les compétences qui existent au sein des secteurs de programme et des réseaux de l'UNESCO (tels que les écoles du Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO, les chaires UNESCO en EDD, l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA), l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), les réserves de biosphère et les sites du patrimoine mondial) non seulement pour développer le savoir et le partager mais aussi pour l'appliquer de façon concrète en vue de renforcer ses contributions à l'EDD et à la Décennie ;
12. Apprécie la proposition du Japon d'accueillir et de financer la conférence de clôture de la Décennie, qui sera organisée conjointement par le Japon et l'UNESCO.



Déclaration de Bonn

Nous, les participants réunis à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable tenue à Bonn, en Allemagne, du 31 mars au 2 avril 2009, avons exprimé notre soutien à la Déclaration suivante et lançons un appel à l'action tel que suit :

1. Malgré une croissance économique sans précédent au 20^e siècle, la pauvreté et l'inégalité persistantes affectent toujours trop d'individus, notamment ceux qui sont les plus vulnérables. Les conflits continuent de cristalliser l'attention sur la nécessité de bâtir une culture de la paix. La crise financière et économique mondiale met en évidence les risques associés à des modèles et des pratiques de développement économique non viables axés sur les résultats à court terme. La crise alimentaire et la faim dans le monde est un problème de plus en plus sérieux. Des modèles de production et de consommation non viables créent des impacts environnementaux qui compromettent les choix des générations présentes et futures et la durabilité de la vie humaine sur terre, comme en témoigne le changement climatique.
2. Dix ans après le début du 21^e siècle, le monde se trouve confronté à des défis et des problèmes associés au développement et aux modes de vie considérables, complexes et interdépendants. Les défis sont liés aux valeurs qui sont à l'origine des sociétés non durables. Les défis sont interconnectés et leur résolution exige une mobilisation politique plus forte et une action déterminée. Nous disposons des connaissances, de la technologie et des savoir-faire nécessaires pour inverser la situation. Nous devons mobiliser notre potentiel pour utiliser toutes les opportunités destinées à améliorer les actions et impulser le changement.
3. L'impact du développement non durable, des priorités, des responsabilités et des capacités à répondre varie d'une région à l'autre, et entre les pays en développement et les pays développés. Tous les pays doivent travailler main dans la main pour assurer le développement durable aujourd'hui et à l'avenir. L'investissement dans l'éducation pour le développement durable (EDD) est un investissement dans l'avenir, et peut représenter une mesure salvatrice, notamment dans les pays sortant d'un conflit ou les moins développés.
4. Nous avons besoin d'un engagement partagé en faveur de l'éducation qui donne aux individus les moyens du changement tout en nous appuyant sur les promesses faites à Jomtien, Dakar et Johannesburg. De par sa qualité, cette éducation doit doter les apprenants des valeurs, de la connaissance, des savoir-faire et des compétences requises pour une vie durable, une participation à la société et un travail décent. Le programme de l'Éducation Pour Tous (EPT) souligne que l'existence d'une éducation de base est cruciale pour le développement durable. Il insiste également sur l'apprentissage préscolaire, l'éducation des populations rurales et l'alphabétisation des adultes. Les résultats en matière d'alphabétisation et de connaissances de bases en arithmétique contribuent à une éducation de qualité et sera essentielle au succès de l'EDD.
5. L'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie peuvent nous aider à instaurer des modes de vie reposant sur la justice économique et sociale, la sécurité alimentaire, l'intégrité écologique, des moyens d'existence durables, le respect de toute forme de vie et de fortes valeurs qui favorisent la



Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable

31 mars - 2 avril 2009
Bonn, Allemagne



cohésion sociale, la démocratie et l'action collective. L'égalité entre les sexes, notamment en ce qui concerne la participation des femmes et des filles dans l'éducation, est cruciale pour le développement durable. L'éducation pour le développement durable est un impératif immédiat pour garantir une vie durable, les aspirations et l'avenir des jeunes.

Education pour le développement durable au 21^e siècle

6. L'éducation au développement durable donne une nouvelle orientation à l'éducation et l'apprentissage pour tous. Elle défend une éducation de qualité, et est ouverte à tous les individus sans exception. Elle s'appuie sur des valeurs, des principes et des pratiques indispensables pour répondre efficacement aux défis actuels et futurs.

7. L'EDD aide les sociétés à faire face aux différentes priorités et aux différents problèmes tels que l'eau, l'énergie, le climat, les catastrophes naturelles et la réduction des risques, la perte de biodiversité, les crises alimentaires, les risques sanitaires, la vulnérabilité et l'insécurité sociales. Elle est essentielle pour le développement d'une pensée économique nouvelle. L'EDD contribue à créer des sociétés aptes au changement par une approche systémique et structurelle, saines et durables. Elle confère une nouvelle pertinence, qualité, signification et raison d'être aux systèmes d'éducation et de formation. Elle engage les contextes d'éducation formel, non formel et informel, et tous les secteurs de la société dans un processus d'apprentissage tout au long de la vie.

8. L'EDD s'appuie sur les valeurs de tolérance, de justice, d'équité, de suffisance et de responsabilité. Elle fait la promotion de l'égalité entre les sexes, de la cohésion sociale et de la réduction de la pauvreté et accorde une place importante à la responsabilité, l'intégrité et l'honnêteté, comme énoncé dans la Charte de la Terre. Les principes qui sous-tendent l'EDD prônent des modes de vie durables, la démocratie et le bien-être humain. La protection et la restauration de l'environnement, la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, l'action face à des modes de production et de consommation non durables et la création de sociétés justes et pacifiques sont également d'importants principes qui font partie intégrante de l'EDD.

9. L'EDD met l'accent sur des approches créatives et critiques, sur la capacité à penser à long terme, l'innovation, l'aptitude à faire face à l'incertitude et à résoudre des problèmes complexes. L'EDD fait ressortir clairement l'interdépendance de l'environnement, de l'économie, de la société et de la diversité culturelle aux niveaux local et mondial et prend en compte le passé, le présent et l'avenir.

10. En lien avec les différents besoins et les conditions de vie réelles des populations, l'éducation fournit les outils qui permettront de trouver des solutions et sait tirer partie des pratiques et des savoirs ancrés dans les cultures locales, ainsi que des nouvelles idées et technologies.

Progrès de la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable de l'ONU

11. Au cours des cinq premières années de la Décennie des Nations unies pour l'éducation en vue du développement durable, dirigée et coordonnée par l'UNESCO, de nombreux pays ont progressé dans





la mise en oeuvre de l'EDD et ont élaboré des cadres politiques innovants. Par ailleurs, un certain nombre d'agences de l'ONU, d'ONG, d'instances régionales et de réseaux partenaires ont mis en place des initiatives concrètes au service de domaines spécifiques de l'EDD. Nombreuses sont les personnes et les organisations qui sont mobilisées et qui agissent. Les efforts en faveur d'une meilleure compréhension, promotion, mise en oeuvre et évaluation de l'EDD sont engagés. Un cadre mondial de suivi et d'évaluation a été conçu. Les efforts au niveau mondial ont été complétés par des stratégies et des initiatives régionales.

12. Nous reconnaissons que l'éducation est un facteur significatif de l'amélioration du bien-être humain. Nous disposons désormais de connaissances et d'expérience, de la technologie et des savoir-faire nécessaires pour améliorer de manière significative les contenus, les méthodes et la finalité de l'éducation. Nous savons comment commencer à réorienter les systèmes d'éducation afin de mettre l'accent sur l'apprentissage tout au long de la vie. Avec l'EDD, nous apprenons à améliorer les liens entre l'éducation formelle, non formelle et informelle. Nous savons combien il est important de renforcer et de partager la connaissance que nous avons des processus de changement de l'éducation.

13. La science nous a apporté une meilleure connaissance du changement climatique et des systèmes permettant la vie sur terre. Elle a accumulé beaucoup de connaissances sur le VIH et le sida, le paludisme, la tuberculose, les maladies du coeur, et autres problèmes de santé majeurs. Nous connaissons mieux les systèmes naturels, les impacts de l'activité humaine sur eux, et la façon dont la biodiversité contribue à notre bien-être. Nous savons que la pensée économique actuelle doit changer, et qu'il faut éviter toute forme de production et de consommation non viable et promouvoir et soutenir l'émergence de pays 'développés de manière durable'. Les sciences sociales nous ont fourni un éclairage sur les aspects éthiques, culturels, cognitifs et affectifs du développement humain, ainsi que sur la sociologie du changement.

14. Nous devons maintenant traduire ce savoir en action. Cela est particulièrement important pour consolider et accroître les résultats de la DEDD de l'ONU dans les cinq prochaines années, mais aussi pour garantir une mise en oeuvre à plus long terme de l'EDD.

Un appel à l'action

15. La progression de l'EDD reste très inégalement répartie et exige des approches différentes adaptées aux différents contextes. Au cours des prochaines années, les pays développés et en développement, la société civile et les organisations internationales devront déployer d'importants efforts pour :

Au niveau politique dans les états membres

a) **Promouvoir la contribution de l'EDD à l'ensemble de l'éducation et à l'obtention d'une éducation de qualité**, en veillant notamment à encourager les liens entre l'EDD et l'EPT sur la base d'une approche systémique et cohérente. Renforcer les buts du programme de l'EDD dans les forums internationaux et au niveau national.

b) **Accroître la sensibilisation et la compréhension du public en matière de développement durable et d'EDD**, en intégrant et en étendant les enseignements et les savoirs acquis durant les cinq





premières années de la DEDD de l'ONU aux politiques et programmes de sensibilisation du public, et aux différentes formes d'apprentissage informel. Il convient d'ajouter à cela la promotion du rôle de la contribution des médias à la sensibilisation et à la connaissance du public relatives aux questions de durabilité. Cela devrait également comprendre le renforcement des capacités des professionnels des médias.

- c) **Réorienter les systèmes d'éducation et de formation afin qu'ils s'attellent aux questions de durabilité par le biais de politiques cohérentes aux niveaux national et local.** Développer et élaborer des politiques d'EDD en recourant à des approches coordonnées intersectorielles/interministérielles qui mobilisent également le monde des affaires et le secteur corporatif, la société civile, les communautés locales et la communauté scientifique.
- d) **Développer et renforcer une coopération et des mécanismes internationaux, régionaux et nationaux existants en faveur de l'EDD, qui respectent la diversité culturelle.** Etablir des comités, des réseaux et des communautés régionaux et nationaux œuvrant en faveur de l'EDD régionales et nationales, qui renforcent les liens local-national et national-mondial ainsi que la **coopération Nord-Sud-Sud et Sud-Sud.**
- e) **Mobiliser des ressources et des fonds appropriés en faveur de l'EDD,** notamment en intégrant l'EDD dans les politiques de développement et les cadres budgétaires nationaux, dans le processus d'élaboration de programmes communs entre pays de l'ONU et autres cadres politiques au niveau national (tels que les approches sectorielles), ainsi que dans les initiatives liées à l'EPT ou aux OMD. Inscrire l'EDD dans les priorités des fondations et des bailleurs de fonds

Au niveau de la pratique

- f) **Soutenir l'intégration des questions de développement durable en utilisant une approche structurelle et systémique dans l'éducation formelle, non formelle et informelle à tous les niveaux,** notamment par le développement de méthodes pédagogiques efficaces, de la formation des enseignants, de la pratique d'enseignement, des programmes, des supports d'enseignement et des capacités à encadrer l'éducation, mais aussi en reconnaissant la contribution significative de l'éducation non formelle et de l'apprentissage informel, ainsi que de la formation professionnelle et de l'apprentissage sur le lieu de travail. Le développement durable est un thème transversal important pour toutes les disciplines et secteurs.
- g) **Réorienter les curriculums les programmes de formation des enseignants** afin d'intégrer l'EDD dans les programmes de formation initiale et continue. Encourager les instituts de formation des enseignants, **les enseignants** et les **professeurs** à travailler en réseau, à mettre au point et à rechercher **une pratique pédagogique** solide. Aider notamment les enseignants à développer des stratégies d'EDD qui puissent fonctionner dans des classes à grand effectif, et à évaluer les processus d'apprentissage en EDD.
- h) Promouvoir un dialogue politique reposant sur des données probantes, sur des stratégies **de recherche, de suivi et d'évaluation** pertinentes, et sur le **partage et l'identification de pratiques exemplaires.** Développer des indicateurs d'EDD nationaux qui puissent servir de base à une mise en œuvre et un réexamen efficace des résultats et des processus d'EDD.
- i) **Développer et accroître les partenariats relatifs à l'EDD afin d'intégrer l'EDD dans la formation, la formation professionnelle et l'apprentissage sur le lieu de travail** en impliquant la





société civile, les secteurs privé et public, les ONG, et les partenaires du développement. L'EDD doit devenir partie intégrante de la formation des dirigeants de l'industrie, des syndicats, des organisations à but non lucratifs ainsi que celles basées sur le volontariat et les services publics. Réorienter les programmes de l'EFTP en vue de l'inclusion de l'EED.

j) **Impliquer la jeunesse dans la conception et la mise en œuvre de l'EDD.** Faire appel à l'engagement, à la solidarité et au potentiel de la jeunesse, des ses organisations et de ses réseaux pour renforcer l'EDD. Encourager une appropriation par les jeunes des questions et des problèmes d'EDD.

k) **Accroître la contribution majeure et le rôle fondamental de la société civile** en stimulant le débat et la participation publics, et initier des actions d'EDD. Examiner par quels moyens approfondir cette participation et cette mobilisation.

l) **Reconnaître et mesurer la valeur de l'apport considérable des systèmes de savoirs traditionnels, autochtones et locaux à l'EDD**, ainsi que des différentes contributions culturelles en matière de promotion de l'EDD.

m) L'EDD devrait activement promouvoir **l'équité entre les sexes** et créer également les conditions et stratégies qui permettent aux femmes de partager la connaissance et l'expérience destinées à amener le changement sociale et le bien-être humain.

n) **Développer la connaissance par la création de réseaux d'EDD.** Identifier et soutenir les établissements scolaires, les universités et autres institutions d'enseignement supérieur et de recherche, les centres de formation et les réseaux d'éducation qui pourraient servir de centres d'expertise et d'innovation et qui, à ce titre, sont susceptibles de développer et de partager des connaissances, et de créer des ressources pour l'EDD. Examiner le potentiel de sites géographiques et biorégionaux spécifiques qui pourraient servir de 'laboratoires' d'EDD délimités dans l'espace.

o) Encourager et stimuler **l'excellence scientifique**, la **recherche** et le **développement de nouveaux savoirs** pour l'EDD par le biais de la **participation des réseaux d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche** sur l'EDD. Mobiliser les principales fonctions des universités : l'enseignement, la recherche, et les services à la communauté pour renforcer la connaissance mondiale et locale sur l'EDD, et utiliser les Chaires et les réseaux programmatiques UNESCO sur l'EDD dans ce processus. Créer des structures institutionnelles et organisationnelles qui favorisent la flexibilité, la participation des étudiants et des programmes pluridisciplinaires et développer des projets modèles qui puissent répondre à la complexité et l'urgence de l'EDD. Des dispositifs doivent être mis en place pour récompenser les initiatives et la recherche relatives à l'EDD dans l'enseignement supérieur.

p) **Développer des mécanismes institutionnels** durant la Décennie des Nations unies pour l'éducation en vue du développement durable ainsi que d'autres Décennies en cours telles que la Décennie internationale pour l'action « L'eau, source de vie » qui garantiront la poursuite de la mise en œuvre de l'EDD au-delà de ces Décennies.



q) **Mobiliser l'expertise disponible au sein du system de l'ONU** pour renforcer la position de l'EDD dans les conventions par exemple celles axées sur la biodiversité, le changement climatique, la désertification et l'héritage culturel intangible.

r) **Intensifier les efforts dans les systèmes d'éducation et de formation pour apporter une réponse aux défis cruciaux et urgents de la durabilité** tels que le changement climatique, l'eau et la sécurité alimentaire en mettant au point des plans et/ou programmes d'action spécifiques sous les auspices de la DEDD des Nations Unies et de ses partenariats.

16. Les participants à la Conférence mondiale sur l'EDD 2009 demandent à l'UNESCO, agence chef de file de la DEDD, de :

a) Renforcer sa position de chef de file et de coordinatrice de la DEDD des Nations Unies développée sur la base du *Plan international de mise en œuvre* en coopération avec les autres agences et programmes des Nations Unies telles que l'UNU, le PNUE, les agences de soutien à l'EPT (UNICEF, PNUD, UNFPA et la Banque Mondiale) - entres autres - et intégrer l'EDD dans les stratégies 'Une seule ONU' au niveau des pays, particulièrement par le biais des processus d'UNDAF.

b) Aider les Etats membres et les autres partenaires à mettre en œuvre la DEDD de l'ONU, notamment par le biais du renforcement des capacités en amont et de recommandations concernant le développement de stratégies nationales cohérentes, le suivi et l'évaluation, identifier et partager les bonnes pratiques en EDD, les actions de sensibilisation et le développement de partenariats au niveau mondial en portant une attention particulière aux pays post-conflits et en voie de développement .

c) Représenter et, ou assurer la promotion du programme de l'EDD dans d'autres grandes enceintes d'éducation et de développement telles que les conférences et les négociations internationales : G8, G20, Conférence de Copenhague sur le changement climatique, Groupe de haut niveau sur l'EPT, et le conseil des chefs d'agence des Nations Unies et le conférences mondiales UNESCO pour ne citer que quelques exemples d'événements et activités en court.

d) Utiliser l'expertise qui existe au sein des réserves de biosphère, des sites classés patrimoine de l'humanité et des autres programmes scientifiques, culturels et éducatifs de l'UNESCO tels que TTISSA ou le réseau d'écoles ASPnet, et le programme LIFE pour poursuivre les objectifs d'EDD et faire en sorte que les grandes priorités de l'EDD soient intégrées dans des programmes et des stratégies à plus long terme au sein de l'UNESCO.

e) Promouvoir à travers les programmes de l'UNESCO les travaux de recherche portant sur l'EDD afin de renforcer la qualité et les données disponibles sur l'EDD. Continuer à développer un système mondial de suivi et d'évaluation de l'EDD capable d'orienter les stratégies et les pratiques et de conduire à une conclusion réussie de la DEDD de l'ONU avec des résultats tangibles et concrets.

f) Faire ressortir l'utilité et l'importance de l'éducation et de la formation lors du sommet sur les changements climatiques COP 15 à Copenhague, Danemark, en décembre 2009 en consultation et coopération avec d'autres partenaires.





g) Intensifier les efforts et initiatives pour inscrire l'éducation au changement climatique plus haut sur l'agenda international dans le cadre de la DEDD et dans le contexte de la stratégie UNESCO envers le changement climatique, et comme élément d'une action transversale au niveau des Nations Unies.

17. Par ailleurs, les participants à la conférence s'engagent à travailler en faveur de la mise en œuvre de cette Déclaration.

18. Les participants appellent à la mobilisation de fonds adéquats pour soutenir les recommandations figurant dans cette Déclaration.

19. Les participants à la Conférence mondiale sur l'EDD expriment leur gratitude au gouvernement allemand pour avoir accueilli cette conférence, et se félicitent de l'intention du gouvernement du Japon d'accueillir, conjointement avec l'UNESCO, la Conférence mondiale sur l'EDD qui marquera la fin de la Décennie.

